

# Règlement général sur la Protection des Données

## COMMUNIQUÉ

Dans le cadre de ses activités, la LBFA – Ligue Belgique Francophone d’Athlétisme – collecte une série de données relatives à la vie privée.

### • Qu’est-ce que le RGPD (Règlement général pour la Protection des données) ?

« RGPD » désigne le règlement général pour la protection des données.

Ce règlement européen remplace la directive sur la protection des données 95/46/EC de 1995.

**Le but est de mieux protéger la vie privée du citoyen et d’appliquer les mêmes règles à l’ensemble de l’Union européenne.**

D’une part, le citoyen pourra mieux contrôler la manière dont ses données personnelles sont utilisées ; d’autre part le RGPD établit une structure légale claire, une norme applicable partout en Europe afin que les entreprises sachent comment elles doivent traiter les données de manière à protéger la vie privée.

Ce règlement fait référence aux notions de bases suivantes :

#### • Données à caractère personnel

*« Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable [...] »<sup>1</sup>*

#### • Traitement

*« Toute information ou tout ensemble d’opérations effectuées ou non à l’aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel »<sup>2</sup>*

#### • Responsable du traitement

*« La personne physique ou morale, l’autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d’autres, détermine les finalités et les moyens du traitement [...] »<sup>3</sup>*

#### • Sous-traitant

*« La personne physique ou morale, l’autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. »<sup>4</sup>*

Dans le cadre de ce nouveau Règlement, vous bénéficiez des droits suivants :

#### • Droit à l’information

*« Toute personne a un droit de regard sur ses propres données ; par conséquent, quiconque met en œuvre un fichier ou un traitement de données personnelles est obligé d’informer les personnes fichées de son identité, de l’objectif de la collecte d’informations et de son caractère obligatoire ou facultatif, des destinataires des*

---

<sup>1</sup> Article 4 RGPD (§ 1)

<sup>2</sup> Article 4 RGPD (§ 2)

<sup>3</sup> Article 4 RGPD (§ 7)

<sup>4</sup> Article 4 RGPD (§ 8)

*informations, des droits reconnus à la personne, des éventuels transferts de données vers un pays hors de l'Union européenne. »*<sup>5</sup>

- **Droit d'accès**

*« Vous pouvez demander directement au responsable d'un fichier s'il détient des informations sur vous (site web, magasin, banque...), et demander à ce que l'on vous communique l'intégralité de ces données. L'exercice du droit d'accès permet de contrôler l'exactitude des données et, au besoin, de les faire rectifier ou effacer. »*<sup>6</sup>

- **Droit de rectification**

*« Vous pouvez demander la rectification des informations inexacts vous concernant. Le droit de rectification complète le droit d'accès. Il permet d'éviter qu'un organisme ne traite ou ne diffuse de fausses informations sur vous. »*<sup>7</sup>

- **Droit de portabilité**

*« Le droit à la portabilité offre aux personnes la possibilité de récupérer une partie de leurs données dans un format ouvert et lisible par machine. Elles peuvent ainsi les stocker ou les transmettre facilement d'un système d'information à un autre, en vue de leur réutilisation à des fins personnelles. »*<sup>8</sup>

- **Droit à l'intervention humaine**

*« La personne concernée a le droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques la concernant ou l'affectant de manière significative de façon similaire. »*<sup>9</sup>

- **Droit à l'oubli**

*« Toute personne a le droit d'obtenir sans frais la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte qui la concerne. »*<sup>10</sup>

---

<sup>5</sup> Europe, Règlement Général sur la Protection des Données (EU-RGPD), Droit à l'information, entré en vigueur le 25 mai 2018, art.13

<sup>6</sup> Europe, Règlement Général sur la Protection des Données (EU-RGPD), Droit d'accès, entré en vigueur le 25 mai 2018, art. 15

<sup>7</sup> Europe, Règlement Général sur la Protection des Données (EU-RGPD), Droit de rectification, entré en vigueur le 25 mai 2018, art. 16

<sup>8</sup> Europe, Règlement Général sur la Protection des Données (EU-RGPD), Le droit à la portabilité des données, entré en vigueur le 25 mai 2018, art.20

<sup>9</sup> Europe, Règlement Général sur la Protection des Données (EU-RGPD), Décision individuelle automatisée y compris le profilage, entré en vigueur le 25 mai 2018, art. 22

<sup>10</sup> Europe, Règlement Général sur la Protection des Données (EU-RGPD), Droit à l'oubli, entré en vigueur le 25 mai 2018, art. 17

### · Qui collecte les données ?

Dans ce cadre, la LBFA – Ligue Belge Francophone d’Athlétisme – est appelée « Le responsable de traitement »

### · Qui traite les données ?

La LBFA utilise toute une série d’informations pour le suivi administratif des membres affiliés à la Ligue. Différentes entités de la LBFA sont également amenés à traiter les données collectées (clubs, comités provinciaux,...).

### · Quelles sont les données collectées ?

La LBFA, via les clubs, collecte des données :

- D’identification<sup>11</sup>
- Electronique<sup>12</sup>
- Personnelles<sup>13</sup>
- Médicales<sup>14</sup>

### · A qui sont destinés les données ?

Aux employés de la LBFA, secrétaires de club, présidents de commissions, comités provinciaux, désignateurs, sponsors<sup>15</sup>.

### · Pourquoi des données sont-elles collectées ?

Pour la bonne exécution de son objet, la LBFA enregistre, sauvegarde et consulte des données relatives à la vie privée pour assurer une gestion administrative complète de ses membres.

Ce traitement est autorisé par l’Article 6 «Licéité du traitement » du RGPD, point 1.f) « *le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou libertés et droits fondamentaux de la personne concernée, notamment lorsque la personne concernée est un enfant*».

### · Existe-t-il un transfert vers un pays ou une organisation internationale ?

Oui. Les données reçues sont susceptibles d’être transférée à des organisations internationale, qu’elles soient européennes ou non.

Par ailleurs, les données ne sont transférées que lors de participation d’athlètes à des compétitions internationales (ex : championnats d’Europe)

Ces organisations sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Association Européenne d’Athlétisme ;
- Association Internationale des Fédérations d’Athlétisme ;
- Fédérations Etrangères.

---

<sup>11</sup> Nom, prénom, date de naissance

<sup>12</sup> Courriel

<sup>13</sup> Nationalité, sexe

<sup>14</sup> La collecte des données médicales ne concerne que les athlètes bénéficiant d’un suivi Fédéral de Haut Niveau

<sup>15</sup> Dans un cadre très strict uniquement

- Combien de temps mes données sont-elles conservées ?

Les données « non sensibles » sont conservées aussi longtemps que la Ligue sera active puisqu'elle met en place des statistiques (records, palmarès) et organise des événements (anniversaire de la ligue, mise à l'honneur de certains membres,...). Elle a donc besoin d'un certain nombre de données (nom, prénom, date de naissance, contact).

- Cookies

- Cookies installés par notre site internet sur votre navigateur

Aucun cookie n'est installé sur votre navigateur Internet (Google Chrome, Mozilla Firefox, Safari, Opéra Browser,...).

- Cookies installés par notre hébergeur

Notre site – [www.faisdelathle.be](http://www.faisdelathle.be) – est hébergé par OVH.

OVH dépose des cookies sur notre site internet uniquement dans un but de fonctionnement.

**Aucune donnée n'est collectée par ces cookies.**

- Liste des cookies installés par OVH

- 90plan (durée de vie : 60min environ)
- 90planBAK (durée de vie : 60min environ)

**Ces cookies servent uniquement au routage<sup>16</sup> et ne collectent aucune information personnelle.**

- Cookies installés par le système de gestion du site

Notre site est géré via l'éditeur Drupal.

Drupal dépose un cookie sur notre site internet uniquement dans un but de fonctionnement.

- Liste des cookies installés par OVH

- has\_js=1

**Ce cookie est « fonctionnel ». Il conserve les informations propres à l'exécution des animations sur le site internet si le visiteur utilise Java.**

- Mesure de sécurité

FedInside (base de données de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme – LBFA) n'est accessible que par les détenteurs d'un mot de passe octroyé par la LBFA, les mesures de sécurité prises sont les suivantes :

- Une convention est mise sur pied entre la LBFA (Ligue Belge Francophone d'Athlétisme) et chaque Cercle (ou la personne référence qui possède les codes d'accès au programme FedInside) et signée par les deux parties.
- En cas de non-respect de la Convention, la LBFA se réserve le droit de suspendre l'accès à la base de données.

---

<sup>16</sup> Le routage est le mécanisme par lequel des chemins sont sélectionnés dans un réseau pour acheminer les données d'un expéditeur jusqu'à un ou plusieurs destinataire.

